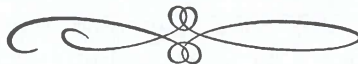


SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2025



Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

L'an deux mille vingt-cinq et le trente du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE-LES-ALPES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures trente à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PRATO, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2025

Présents : MM. PRATO, SERRANO, Mme VACCAREZZA, M. CERATO, Mme GIRAUD, Mmes BOETTI, FERRIER, SIMIAN, TODESCO, M. HONNORE

Absents excusés : M. GERIN-JEAN, Mme CADIERE (pouvoir à Mme TODESCO), M. TAVERNARO (pouvoir à M. PRATO), M. LAUGIER-BAIN-RAVEL (pouvoir à M. SERRANO)

Secrétaire de séance : Mme SIMIAN



Ordre du jour :

- 1) **Lancement des études de diagnostic et d'avant-projet en vue de la rénovation énergétique de la salle polyvalente**

Le Maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il soumet ensuite à l'approbation des élus le PV de la séance du 6 janvier 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATION N° 01.30.01.2025/006 - LANCEMENT DES ETUDES DE DIAGNOSTIC ET D'AVANT-PROJET EN VUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle que le conseil avait déjà délibéré à ce titre le 6 janvier dernier. Entretemps, il est apparu que le plan de financement prévu était erroné. La délibération N°02.06.01.2025/002 du 6 janvier 2025 est donc annulée et remplacée par celle-ci.

Ainsi donc, la salle polyvalente de Saint-André-les-Alpes, a été construite en 1980 et 1981. Depuis, elle n'a pas fait l'objet de travaux majeurs, et ne répond plus, par conséquent, aux attentes actuelles de performance énergétique et d'usage. Les dépenses annuelles en électricité sont coûteuses pour la commune ; pour autant le confort thermique n'est pas forcément toujours garanti pour les usagers. La scène et les sanitaires de l'équipement ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. La salle ne dispose pas de local de stockage suffisant au rez-de-chaussée. L'espace cuisine, ouvert et de petite superficie, satisfait moyennement aux besoins des différentes manifestations ou événements pouvant s'y produire. Enfin l'équipement se trouve dans un état général vieillissant.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de sa convention d'Opération de Revitalisation du Territoire - signée le 31 janvier 2023 avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, l'État et le Département des Alpes-de-Haute-Provence -, la commune de Saint-André-les-Alpes souhaite réaliser les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Dans cette optique, la commune a fait réaliser en 2023 un audit énergétique par l'agence départementale Ingénierie & Territoires 04. L'étude a conclu à une consommation énergétique excessive du bâtiment correspondant à une classe énergétique G et à une classe d'émissions de gaz à effet de serre C. Ce document a par ailleurs préconisé quatre variantes de travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.

À ce stade, la commune retient à minima la variante n°3 permettant de réaliser un gain énergétique supérieur à 60% et d'atteindre la classe énergétique B. Le bouquet de travaux comprend une isolation thermique des murs par l'extérieur. Cette opération est complétée par une isolation thermique des murs par l'intérieur, une isolation des planchers bas et de rampants de toiture et le changement des menuiseries extérieures. Ce dispositif est complété par la mise en place d'une ventilation mécanique double flux et d'un chauffage par ventilo-convecteurs raccordés au réseau de chaleur hydraulique. La variante n°4 qui comprend – en plus des travaux précédemment cités – l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, n'est pas écartée. Cette variante permettrait l'atteinte de la classe énergétique A. En plus de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, des travaux de réagencement des espaces intérieurs permettant de créer des sanitaires accessibles aux PMR, un espace de stockage et d'améliorer l'espace cuisine, ainsi que des travaux de rafraîchissement global, devront être entrepris.

Afin de poursuivre la conception du projet et être en mesure de déposer les dossiers de demandes de subventions des travaux début 2026, M. le Maire propose au Conseil municipal le lancement des études de diagnostic et d'avant-projet en 2025. Le coût de ces études est estimé à 35 000 €. La commune peut faire appel aux fonds de la Banque des Territoires dédiés à l'ingénierie du programme Petites Villes de Demain et aux subventions de l'État pour les études pré-opérationnelles afin de financer cette dépense. La commune envisage le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement

Dépense	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Études de diagnostic et d'avant-projet	35 000 €	41 000 €

Recettes	Taux demandé	Montant
Financements de l'État	40% des dépenses H.T.	14 000 €
Banque des Territoires*	30% des dépenses T.T.C.	12 300 €

Reste à financer	Montant	Taux
Commune**	8 700 € H.T.	24,86% des dépenses H.T.
	14 700 € T.T.C.	35,85% des dépenses T.T.C.

* Les financements de la Banque des Territoires sont calculés sur la base des coûts T.T.C.

**La part de financement communale est supérieure à 20%, que ce soit sur le montant H.T. comme sur le montant T.T.C. La contribution de la Banque des Territoires n'est pas supérieure aux fonds propres engagés par la commune, conformément au règlement de subvention.

Par ailleurs, la convention signée le 27 avril 2022 entre la commune et le Département des Alpes-de-Haute-Provence concernant le soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites villes de demain, d'une durée initiale de deux ans, est arrivée à son terme. M. le Maire propose au Conseil municipal de prolonger la durée de ladite convention par avenant jusqu'à mars 2026, période prévisionnelle de la fin du programme au niveau national.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Annule la délibération N° 02.06.01.2025/002 du 6 janvier 2025 ;
- Approuve l'opération objet de la présente délibération « lancement des études de diagnostic et d'avant-projet en vue de la rénovation énergétique de la salle polyvalente » et son plan de financement ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant aux demandes de financement et à l'opération ;
- Autorise M. le Maire à solliciter les crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires et les financements de l'État ;
- Décide de lancer l'opération ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence, ayant pour effet de prolonger la durée de celle-ci jusqu'à mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Le Maire
Serge Prato



La secrétaire de séance
Laurence Simian

